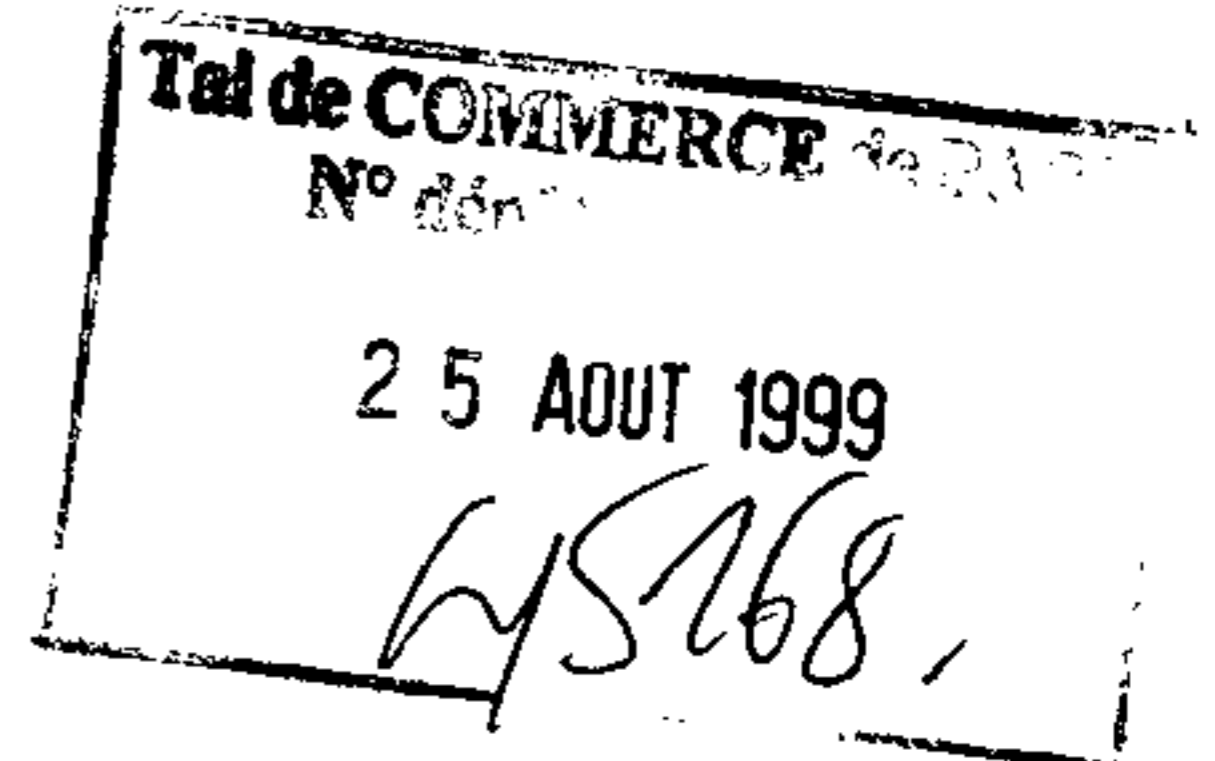




A2B 9192

DESIGNATION DE REPRESENTANT PERMANENT



Je soussignée, Maryse AULAGNON

domiciliée au 23 rue d'Anjou, Paris 8^{ème}

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la société Imaffine

décide, conformément à l'article 91 de la Loi du 24 juillet 1966 et à l'article 78 du Décret du 23 mars 1967, que la représentation permanente d'Imaffine au sein du conseil d'administration de la société 2-4 Boulevard Haussmann, dont le siège social est à Paris 8^{ème}, 10 avenue de Messine, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 388 161 960,

sera assurée par :

Monsieur Alain CHAUSSARD
31 rue des Abondances
92100 Boulogne Billancourt

en remplacement de Monsieur Dominique du VERDIER,

à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 23 mars 1999